

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN BRETAGNE DE 1815 A 1850

## I. — SOUS LA RESTAURATION

La situation de l'enseignement primaire en Bretagne à la fin de l'Empire n'était pas brillante. Beaucoup de petites écoles tenues par des ecclésiastiques, des religieuses ou des Frères avaient disparu sous la Révolution. Les lois scolaires votées par les assemblées révolutionnaires avaient été mal appliquées. Napoléon, enfin, s'était désintéressé de l'enseignement populaire au point qu'on ne devait compter, au début de la Restauration, dans les 1.400 communes de Bretagne que 168 instituteurs pourvus d'un brevet (32 dans les Côtes-du-Nord, 17 dans le Finistère, 53 dans l'Ille-et-Vilaine, 56 dans la Loire-Inférieure et 10 dans le Morbihan) (1).

Depuis la Révolution, dit l'abbé Le Priol, recteur de l'Académie de Rennes en 1817, les fonctions de maître d'école étaient le plus souvent livrées à des hommes peu qualifiés et même « à des ivrognes et à des imbéciles qui n'avaient pas d'autres ressources pour vivre » (2). A Rennes, sur quinze instituteurs, sept étaient d'anciens forçats. Les gens qui désiraient donner quelque instruction à leurs enfants préféraient donc les confier « à des filles célibataires qu'on appelait bonnes sœurs... qui se contentaient

---

(1) La population de la Bretagne était de 2.300.000 habitants environ.

(2) Rapport du 27 août 1867. Archives nationales F17 10375.

d'une faible rétribution, qui avaient des mœurs pures et qui avaient la confiance du clergé et du peuple », dit encore Le Priol.

Mais ces filles étaient généralement peu capables et leur enseignement se limitait le plus souvent à la lecture, à l'écriture et au catéchisme.

On apprenait encore à lire dans certains collèges ; enfin quelques ecclésiastiques donnaient l'instruction primaire sans en avoir demandé l'autorisation.

Tout cela était fort insuffisant et devait se traduire quinze ans plus tard, devant les conseils de révision, par la peu flatteuse statistique de 1833 :

Finistère. . . . .	79, 9 %	de conscrits illettrés
Morbihan. . . . .	74,76 %	»
Côtes-du-Nord. . . . .	73,59 %	»
Loire-Inférieure. . . . .	63,49 %	»
Ille-et-Vilaine. . . . .	60,95 %	»

La Bretagne occupe, à cette époque, le dernier rang de nos provinces quant au degré d'instruction des conscrits (moyenne générale en France, 48,93 %) (3). Le Finistère vient toutefois avant la Haute-Vienne (82,38 %). Mais le Bas-Rhin n'a que 10,51 % d'illettrés, la Seine 18,11 %, la Manche 26,02 %.

Les départements de langue bretonne sont les plus défavorisés, et, dans les Côtes-du-Nord, l'arrondissement de Dinan, qui est entièrement de langue française, est aussi celui qui compte le moins d'illettrés (4).

Pour remédier à une telle situation il eût donc fallu procéder à une complète réorganisation de l'enseignement primaire.

Le gouvernement de Louis XVIII se contenta, par l'intermédiaire de la commission de l'Instruction publique, dirigée par Royer-Collard, de préconiser l'emploi, dans les écoles primaires, d'une nouvelle méthode d'enseignement

(3) BRODIER, *L'Instruction primaire en Europe et particulièrement dans l'Yonne*.

(4) *Annuaire Dinanais*, 1834.

dite « mutuelle » et d'accorder une aide financière aux communes qui ouvriraient des écoles mutuelles.

Cette méthode avait été expérimentée en Angleterre, dix ans auparavant, par Lancaster, et ensuite en France. Jusqu'alors on enseignait selon la méthode individuelle qui consistait à faire la leçon à chaque élève séparément et qui entraînait un désordre et une perte de temps d'autant plus considérables que le nombre d'élèves était plus élevé.

Les Frères, au contraire, avaient adopté la méthode simultanée, en usage de nos jours dans toutes les écoles, et qui consiste à faire la leçon à tous les élèves d'une même division à la fois.

La méthode mutuelle plaçait tous les enfants sous l'autorité d'un seul maître aidé de plusieurs moniteurs recrutés parmi les grands élèves. Ils apprenaient à lire et à écrire en même temps, comme de nos jours, tandis qu'auparavant on ne passait à l'écriture, puis « au chiffre » qu'après avoir appris la lecture. L'effectif d'une classe mutuelle était divisé en « bancs » ou « classes » dirigés par un moniteur. Les enfants passaient d'un exercice à l'autre selon un horaire bien réglé et des mouvements ordonnés à coups de sifflet.

On voit sur une gravure du temps un groupe de bambins rangés en demi-cercle devant un tableau d'épellation, les pieds joints, les mains au dos, attentifs aux ordres du petit moniteur comme des soldats bien disciplinés. Un seul maître suffisait à diriger une école de 100 ou même 200 élèves ; les pertes de temps étaient réduites au minimum, les progrès rapides et, avantage apprécié à l'époque, les enfants acquéraient des habitudes d'ordre et de discipline.

Les inconvénients de la méthode ne devaient apparaître que plus tard, à l'usage, et elle connut au début un grand succès. Une école fut fondée à Paris pour la formation de maîtres qualifiés.

Il ne s'agissait, comme on le voit, que de la propagation d'une méthode jugée excellente. Et pourtant cet essai allait rencontrer, dans l'Ouest comme ailleurs en France, une opposition acharnée.

C'est qu'il intervenait à une époque où la situation politique et religieuse était fort embrouillée.

Tout d'abord l'opinion était divisée sur la nécessité de l'instruction primaire : « Les meneurs et les flatteurs du clergé et une partie de l'ancienne noblesse, dit l'abbé Le Priol, pensaient qu'il était dangereux d'apprendre à lire et à écrire au peuple, et ils faisaient observer que les hommes qui avaient fait le plus grand mal dans nos campagnes pendant la Révolution étaient nos avocats des champs dont la science se bornait assez généralement à la lecture, à l'écriture et aux chiffres ».

D'autre part, dans la fraction du clergé qui était favorable à l'instruction primaire, il y avait deux tendances rivales : l'une, celle des partisans de la Charte, soumise aux volontés du gouvernement, l'autre ultra-royaliste, antichartiste et ultramontaine, adversaire résolue du monopole de l'enseignement créé par Napoléon et maintenu par Louis XVIII.

Le chef de cet important mouvement ultramontain était Félicité de Lamennais. Il pensait que l'Université ne pouvait assurer l'éducation des enfants des familles chrétiennes, que leur instruction devait être l'affaire de l'Eglise.

Son influence était grande, surtout dans les séminaires, où elle contrebalançait celle des évêques, la plupart gallicans et partisans de la Charte.

Cette lutte contre le monopole était-elle entièrement motivée ?

Certes, il fallait, pour enseigner, obtenir l'autorisation de l'Université et se faire délivrer un brevet. Mais ce n'était là qu'un principe, du moins en ce qui concerne les écoles primaires. En fait, n'importe qui pouvait ouvrir une école rurale pourvu qu'il fût agréé par les conseils municipaux et qu'il se soumit à l'inspection du clergé. Quantité de maîtres enseignaient sans autorisation.

Les évêques avaient d'ailleurs le contrôle de l'enseignement primaire et beaucoup de recteurs d'académie étaient des ecclésiastiques. L'évêché obtenait facilement la destitution des maîtres qui ne leur donnaient pas satisfaction au point de vue moral ou religieux. Ainsi les anciens

forçats qui exerçaient à Rennes furent destitués en 1817 (5) en même temps que dix-neuf autres instituteurs d'Ille-et-Vilaine dont quelques-uns étaient des ex-prêtres mariés. Il y eut encore sept destitutions dans les Côtes-du-Nord (dont celle d'André, prêtre marié, à Saint-Clet), quatorze dans la Loire-Inférieure, trois dans le Morbihan, une dans le Finistère.

Les ultramontains s'attaquaient donc plutôt à un principe qu'à un état de fait. Ils craignaient qu'en obligeant les membres des congrégations religieuses à subir un examen de capacité on n'ait eu l'arrière-pensée de les décourager et de les éloigner ainsi de la fonction enseignante.

L'opposition à la méthode mutuelle, due en partie à une méfiance assez naturelle à l'égard de toute nouveauté, s'explique surtout par le fait qu'elle était recommandée par les chartistes partisans du monopole et acceptée par le clergé gallican.

Pourtant les instructions recommandaient aux maîtres laïques qui adopteraient le mode mutuel de se montrer respectueux de la foi catholique ; ils devaient réserver une bonne place à l'instruction religieuse et ils n'y manquèrent pas, ainsi qu'en témoigne l'emploi du temps de l'école mutuelle modèle de Rennes, en tous points conforme à celui que préconisaient les instructions officielles.

Les exercices scolaires débutent et s'achèvent par des prières ; les élèves ont trois quarts d'heure de catéchisme par jour. Le samedi on lit l'évangile du lendemain. Le jeudi le directeur conduit les enfants à la messe de dix heures et le dimanche à la grand'messe. Les élèves de l'école de Rennes doivent même se confesser tous les mois s'ils ont plus de dix ans et tous les deux mois s'ils ont moins de dix ans (6).

Les évêques ordonnent à leurs prêtres de n'exprimer aucune opinion défavorable contre la méthode mutuelle, mais le clergé ne s'oppose pas moins à son développement.

---

(5) Il faut croire cependant que ces anciens forçats avaient su s'attirer des sympathies, car leur destitution amena des protestations de la part de certains parents « qui déclarèrent ne pas vouloir envoyer leurs enfants à d'autres maîtres ». (Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine, 25 janvier 1818. Arch. nat. F17 11778.

(6) Toute la documentation utilisée pour ce chapitre concernant les écoles mutuelles est tirée du dossier F17 11778 des Arch. nat.

L'évêque de Rennes avoue qu'on n'a pas grand égard à ses recommandations.

Les missions qui ont lieu dans les premières années de la Restauration propagent à travers les campagnes l'idée que les écoles mutuelles sont une œuvre diabolique. Des brochures circulent, comme celle de Dubois-Bergeon intitulée : « Des nouvelles méthodes à la Lancastier comparées avec l'enseignement des frères ».

Dans le Finistère presque tous les gros bourgs populaires refusent, dit le préfet, les secours offerts pour l'établissement d'une école mutuelle.

Dans les Côtes-du-Nord, Jean-Marie de Lamennais, frère de Féli et premier vicaire capitulaire, « homme plein d'esprit, très entreprenant, très entier dans ses sentiments et très ultramontain, fait trembler, dit-on, toutes les autorités du département » (7). Il installe des noviciats dans les grandes villes.

Dans le Morbihan les difficultés ne sont pas moins sérieuses.

Ainsi, dès le début de la Restauration règne un climat d'anarchie peu favorable à l'épanouissement des écoles nouvelles.

Cette anarchie se trouve encore accrue du fait qu'il n'y a pas obligation pour les communes d'avoir une école. Celles qui comprennent la nécessité de l'instruction du peuple sont ballotées entre les deux tendances rivales, tantôt écoutant les curés, tantôt suivant les préfets. Les autres, les plus pauvres ou les plus avarés de leurs deniers profiteront de la liberté qui leur est laissée pour remettre à plus tard l'établissement d'une école.

La lutte entre partisans et adversaires du monopole va se manifester pleinement lors de l'ouverture des premières écoles mutuelles.

C'est le Finistère qui, grâce à l'action de son préfet, paraît avoir fait le meilleur accueil au nouveau mode d'enseignement. Il y a, en effet, dix-sept écoles mutuelles dans ce département dès 1820 (six à Brest-Recouvrance, deux à Landerneau, une à Guipavas, Saint-Renan, Ploudal-

(7) Lettre de Le Priol à Royer-Collard, 18 mars 1817, F17 11778.

mézeau Daoulas, Morlaix, Landivisiau, Châteaulin, Carhaix, Quimper). En réalité, l'opposition y est aussi vive qu'ailleurs : A Saint-Pol-de-Léon, ville de plus de 5.000 habitants, « la municipalité a reconnu l'impossibilité de soutenir une école mutuelle ». A Quimperlé l'école est fermée dès 1821 parce qu' « abandonnée par ses élèves » (8).

Mais la progression de l'enseignement mutuel est favorisée par le fait qu'aucune école de Frères ne s'ouvre de 1816 à 1821. (Les Frères de Saint-Yon, fondés par J.-B. de la Salle, n'avaient d'ailleurs qu'une école dans l'étendue de ce département, avant la Révolution).

Une école mutuelle de filles est fondée aux frais de M<sup>me</sup> Descognets à Morlaix, en 1821.

Les deux écoles de Landerneau, fondées en 1820 par quatre souscripteurs n'ont que peu d'élèves en 1822 (35 garçons, 16 filles pour une population de 4.000 âmes.

Brest est la ville la plus favorisée avec six écoles pour une population de 26.000 âmes.

Mais l'enseignement lancastérien ne fera plus guère de progrès à partir de 1822, date à laquelle les ultra-royalistes s'installent au pouvoir. On ne comptera en 1828 que vingt-deux écoles mutuelles dans le Finistère, réparties, ainsi que l'a montré L. Ogès, suivant la richesse des arrondissements : sept dans celui de Brest, six dans celui de Morlaix, un seulement dans celui de Quimperlé, trois dans celui de Quimper et cinq dans celui de Châteaulin.

L. Ogès a traité dans tous ses détails la question de l'enseignement mutuel dans le Finistère ; nous examinerons donc plus spécialement la situation dans les autres départements (9).

A Rennes le préfet projette dès 1816 d'ouvrir deux écoles mutuelles dans les bâtiments de l'hospice général. L'une, celle des garçons serait confiée à un instituteur « très religieux » et son règlement intérieur pour la partie religieuse serait soumis à l'approbation de l'évêque. L'autre serait dirigée par la supérieure de l'hospice. Mais la supérieure de l'ordre de Saint-Thomas, à Paris, dont dépendait

(8) Lettre du préfet datée de 1821. F<sup>17</sup> 11778.

(9) L. OGÈS, *Les écoles mutuelles dans le Finistère sous la Restauration*, 1931.

la maison de Rennes, refusa, craignant que l'éducation dans ces écoles ne fût pas assez chrétienne. Le préfet se contenta dès lors de créer une école de garçons et l'installa au dépôt de mendicité où elle fonctionna au début d'avril 1817, dirigée par Lambert, ancien élève de l'école normale de Paris. L'installation solennelle eut lieu le 19 avril. Il y avait vingt et un élèves. « L'école, dit le préfet, est divisée en cinq bancs ; le premier renferme les enfants qui commencent à écrire sur le sable et avec les doigts ; incessamment plusieurs enfants passeront à la lecture courante, à l'écriture à la plume et à l'encre et ensuite au calcul décimal, enfin aux quatre règles de l'arithmétique qui sont le dernier terme de l'éducation primaire. Le catéchisme est fait tous les jours et le samedi on lit l'évangile du lendemain. La prière pour le roi est chantée régulièrement. Dans la classe un buste du roi et un crucifix au-dessous duquel il est écrit : *Sinite parvulos venire ad me.* »

On voit qu'en enseignait peu de choses dans les écoles, à cette époque.

Très vite l'effectif s'accroît pour atteindre 150 élèves dans le courant même de l'année 1817. La rétribution est fixée à un franc par mois, mais l'école reçoit quelques élèves « gratuits ».

Une autre école s'ouvre à Rennes en 1817, dirigée par Lemoine qui ne désire recevoir que les enfants des familles aisées et qui exige trois francs de rétribution. L'effectif de son école ne dépassera guère vingt-cinq ou trente élèves.

Enfin on installe, le 24 novembre 1817, une école mutuelle à l'Arsenal de Rennes, pour les soldats du régiment d'artillerie. « Il était curieux, dit le préfet, de voir ces vieux canonniers recevoir l'instruction de petits moniteurs tout enfants, faire des barres, les premières lettres et se grouper autour des tableaux d'épellation. Toutefois on a éliminé pour ces soldats les minuties de discipline et d'opérations successives que l'on demande aux enfants. »

L'optimisme du préfet d'Allonville paraît sans limite : « La supériorité de cette méthode n'est plus à démontrer... le nombre d'élèves croît de jour en jour. »

Dès le 30 janvier 1818, pourtant, Lambert n'a plus que quatre-vingts élèves et Lemoine vingt-deux. Lambert n'est



pas un brillant maître, et puis l'opposition n'a pas désarmé. L'opinion souhaite le retour des Frères qui, d'ailleurs, ne saurait plus tarder. Deux d'entre eux sont déjà sur place et on en attend deux autres. Le nouveau préfet, de la Ville-gontier, ne cache pas son plaisir de voir revenir les Frères « parce qu'ils ont la confiance du peuple ». Leur costume en impose, ajoute-t-il. « Certes les enfants apprendront moins vite, mais comme ils ne doivent savoir que lire et écrire, le temps ne leur manque pas ».

Il déclare toutefois qu'il veut soutenir l'enseignement mutuel, « que dans l'avenir les Frères finiront eux-mêmes par adopter ».

Cette même année 1818, la ville de Rennes consacre 11.000 francs à l'installation des Frères et n'accorde aucun traitement aux « mutualistes ». Lambert se laisse abattre très vite et part pour Nantes où la Société pour l'encouragement de l'enseignement mutuel lui offre 1.000 fr. de rétribution plus le logement. Il est remplacé par un vieillard sourd, peu capable et nullement apte à concurrencer les Frères (30 avril 1818).

Ce nouveau directeur, Landry, adresse au ministre plainte sur plainte : « On ne lui paie même pas son local, tandis qu'on a loué à ses concurrents un superbe hôtel et de beaux jardins ». Le 20 janvier 1819, une trentaine d'élèves des Frères sont venus de nuit, dit-il, « l'assaillir, armés de pierres et de bâtons ».

Il n'a plus que trente élèves en juillet 1819 et se voit remplacé à partir d'août par un maître appelé de Paris, Walravens. Il tentera en vain d'ouvrir à son compte une autre école mutuelle.

Le nouveau directeur fait passer l'effectif de son école en trois mois, d'octobre à décembre, de 25 à 80 élèves. Il s'adjoint, en 1820, un professeur de musique, et Lemoine dont l'école périclitait : le nombre de ses élèves passe à 190, dont 60 gratuits. Mais la ville soutient mal ces maîtres, tantôt leur accordant 600 fr., tantôt les leur refusant. Les Frères, au nombre de dix, se partagent 6.000 fr. de traitement communal et leur école est florissante (800 élèves) (10).

Landry résumait assez bien la situation lorsqu'il écri-

(10) La population est de près de 30.000 habitants.

vait le 24 mai 1818 : « L'institution mutuelle n'est protégée qu'en apparence, tandis que celle des Frères l'est en réalité ».

L'exemple de Walravens prouve toutefois qu'un directeur capable et d'une moralité irréprochable pouvait, même étant peu aidé, soutenir la lutte.

Dans le reste du département d'Ille-et-Vilaine les recommandations du gouvernement n'ont été suivies qu'à Saint-Malo, Saint-Servan et Redon.

A Redon (3.783 habitants), c'est le sous-préfet Robillard qui fonde l'école mutuelle en 1817. Elle compte trente élèves instruits gratuitement. Ce sous-préfet a pour principe de ne point user de contrainte ni même de fonder de sociétés pour la création et le soutien des écoles mutuelles. « A l'égard des choses nouvelles, pense-t-il (en accord avec le préfet) il faut bien se garder de forcer à les accepter. Il faut les mettre en évidence et n'en plus parler ».

A Saint-Malo l'école mutuelle a l'appui du curé. Elle compte 120 élèves en 1817 dont 100 gratuits (population : 9.147 habitants).

A Saint-Servan (9.836 habitants), l'école est fondée par la municipalité que dirige Delorme-Villedaulé, jeune et riche armateur, « royaliste éclairé et constitutionnel ». Bien qu'elle n'ait pas l'appui du clergé elle compte 160 élèves en 1817, la plupart gratuits.

Delorme s'intéresse beaucoup au succès de cette école. En 1818 il collecte une somme d'argent qu'il complète de ses deniers et fait remettre à chaque élève couronné à la distribution des prix un habillement complet « depuis les sabots jusqu'au chapeau, bas, culottes, gilet, veste, chemise, mouchoir de col et de poche ».

C'est lui qui s'était chargé d'assurer le logement et la nourriture de Lambert durant le séjour d'un mois qu'il fit à Saint-Malo et à Saint-Servan pour y instruire les maîtres des nouvelles méthodes.

Pourtant l'école mutuelle de Saint-Servan disparaîtra peu après l'arrivée des Frères de Lamennais dans cette ville en 1823. Ces derniers sont installés aux frais du curé et du vicaire. En 1825 le Conseil municipal accorde

1.000 francs aux trois Frères (Delorme n'était plus maire) (11).

Il y eut encore des projets d'école mutuelle à Dol, Montfort, Vitré, mais ils n'aboutirent pas, pour diverses raisons (manque de local, crédits insuffisants, difficultés de se procurer un maître).

Ainsi, en dépit des encouragements officiels, l'enseignement mutuel fit peu de progrès en Ille-et-Vilaine.

Dans la Loire-Inférieure, la commune de Batz a deux écoles mutuelles en 1821, l'une fondée au Pouliguen en 1819, l'autre à Kervallet en 1821 grâce à l'appui du curé de Batz.

Une école semi-mutuelle semi-simultanée fonctionne, assez mal, à Ancenis.

A Nantes, dès avant l'ordonnance du 27 juin 1816, s'était créée, sous la présidence du négociant Thomas Dobrée, une Société d'éducation élémentaire qui se proposait, au moyen d'une souscription, d'établir une école mutuelle (21 janvier 1816). Elle échoua parce que son entreprise était prématurée.

Le projet est repris en 1817, cette fois sous la direction du préfet de Brosses et du maire de Saint-Aignan. Thomas Dobrée est membre de ce nouveau « Comité pour la propagation de l'école mutuelle ». L'école est ouverte en 1818 et confiée à Lambert. Elle compte 250 élèves (population : 77.162 habitants) ; puis Lambert, jugé incapable, est remplacé et quitte l'école du Cirque. Il tente d'ouvrir une autre école pour son compte mais ne paraît pas avoir réussi, car aucune nouvelle école ne figure sur l'état de 1822, si ce n'est celle qui fut installée pour les soldats en 1819.

En 1822, l'école mutuelle de Nantes a 290 élèves, mais les Frères, installés depuis 1819 voient leurs effectifs passer de 674 élèves en 1820 à 969 en 1822.

Dans le Morbihan l'opposition vient, comme partout ailleurs, de la répugnance envers toute innovation et de la méfiance du clergé (lequel soutient les Frères de Saint-Yon établis à Vannes et à Auray).

Des écoles mutuelles s'ouvrent pourtant à Lorient (192 élèves en 1822) et à Port-Louis où les curés surveillent

---

(11) HAIZE, *Histoire du collège de St-Servan*, 1908.

eux-mêmes cette tentative. La même année (1818) le conseil municipal de Belle-Ile décide aussi d'ouvrir une école et, en 1819, s'en établit une autre à Pontivy (70 élèves en 1822).

Mais dès la fin de 1821 l'école de Port-Louis est fermée, le directeur ayant quitté la ville (fermeture provisoire sans doute puisque cette école figure encore sur l'état de 1822).

« Toutes ces écoles se soutiennent difficilement », dit le préfet du Morbihan en 1822.

Mais c'est dans les Côtes-du-Nord que l'opposition paraît la plus forte. N'est-ce pas le fief de Lamennais, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc ?

Le préfet de Saint-Brieuc, dans une lettre adressée au ministre le 30 juin 1819, déclare qu'il soutiendra l'enseignement mutuel, mais que M. de Lamennais lui a affirmé « qu'il ne cesserait jamais de s'opposer à la propagation de cette méthode » (12).

En 1817, 1818 et 1819 s'ouvrent deux écoles mutuelles à Saint-Brieuc, deux à Paimpol, une à Lamballe, à Guingamp et à Pontrieux.

Paimpol (1679 habitants) a fait un effort considérable. Son école de garçons compte 90 élèves et son école de filles 35 en 1822.

Celle de Pontrieux (1276 habitants) groupe 56 élèves la même année.

Les écoles de Guingamp et de Lamballe sont les plus menacées, dit le préfet. Toutes deux sont concurrencées par des écoles de Frères, et le ministre devra accorder à chacune d'elles un secours de 400 fr. en 1821. En dépit de cette protection de l'Etat, l'école de Guingamp voit fondre ses effectifs (60 élèves en 1822, au lieu de 150 à l'origine) et disparaît avant la fin de la Restauration.

L'avenir semblait sourire à l'école mutuelle de Saint-Brieuc. Elle avait été fondée par la ville même (1817) et était soutenue par une société dont le membre le plus actif était l'avocat Bienvenue.

---

(12) Le vice essentiel de l'enseignement mutuel est, selon J.-M. de Lamennais, « d'inspirer à la jeunesse l'orgueil de la domination et le goût de l'indépendance ». J.-M. DE LAMENNAIS : « *De l'enseignement mutuel* ». (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1819).

École modèle comme celle de Rennes, des instituteurs venaient s'y informer des nouvelles méthodes.

En 1820 la ville fit aménager une nouvelle salle et le ministre accorda une aide de 300 fr.

Mais une école de Frères s'était ouverte dès 1818. La ville accordait 1.800 fr. à l'ensemble des cinq instituteurs congréganistes et en peu de temps ils avaient rassemblé 500 élèves (13).

« Des pressions sont exercées sur les petits moniteurs pour qu'ils quittent l'école mutuelle », dit le commissaire de police. En mars 1819 il n'y avait plus que 125 élèves à l'école mutuelle au lieu de 175 à l'origine.

Cependant le directeur, Rémond, fondait à ses frais une école de filles qui eut, dès 1819, 50 élèves dont 15 admises gratuitement. Ce nouvel établissement mutuel ne devait se soutenir qu'au prix de beaucoup de difficultés.

En mars 1822 l'effectif de l'école des garçons était remonté à 160 élèves dont plus de 30 gratuits. Le directeur avait obtenu, entre temps, une médaille de bronze décernée par l'Académie de Rennes en témoignage de sa valeur.

Et pourtant, le 28 août 1822, le Conseil municipal de Saint-Brieuc décidait la suppression de l'école mutuelle des garçons ; d'abord parce qu'elle ne pouvait recevoir assez d'élèves gratuits, ensuite « parce qu'il n'existait nulle proportion entre la somme que coûtait l'école mutuelle et les services qu'elle rendait ».

L'avocat Bienvenue eut beau protester, rappeler que l'enseignement mutuel était le meilleur, « qu'à l'exemple de notre souverain tous ceux de l'Europe et le pape lui-même avaient voulu que leurs peuples jouissent des bienfaits de cet enseignement, que rien ne pouvait être reproché à l'école mutuelle de Saint-Brieuc, que l'évêque de Saint-Brieuc l'avait visitée et que les réponses des élèves l'avaient comblé de satisfaction » (14), rien n'y fit.

Le ministre autorisa la suppression de l'école et le nouveau préfet de Saint-Brieuc, Frotier de Bagneux se réjouit de cette « sage mesure » (15) qui cependant, avoue-

(13) St-Brieuc ne comptait alors que 8.090 habitants.

(14) BIENVENUE, *Réponse à l'écrit de Monsieur Jean-Marie de Lamennais sur l'enseignement mutuel*. Saint-Brieuc, 1819.

(15) Lettre du 10 décembre 1822.

t-il un peu plus tard (le 13 mars 1823), causa à Saint-Brieuc « une légère irritation ».

L'école mutuelle de Saint-Brieuc devait renaître quelques années plus tard, ainsi que nous le verrons, mais à partir de 1822 il ne fut guère plus créé d'écoles de ce genre jusqu'à la fin de la Restauration.

Les écoles de Frères, qui avaient disparu sous la Révolution ne renaissent que sous la Restauration. Aux Frères de Saint-Yon (16) ou de la Doctrine chrétienne vinrent s'ajouter les Frères de Lamennais, appelés plus tard Frères de Ploërmel. Une lettre de J.-M. de Lamennais au ministre (27 mai 1824) (17) nous apprend qu'il a installé cinq maisons de noviciat en Bretagne (Dinan, Quintin, Tréguier, Fougères, Josselin) et que ses frères ont environ 4.500 élèves. Seuls les Frères de Saint-Yon, dit-il, ont une importance du même ordre.

Un troisième ordre de frères, les Frères de Saint-Gabriel, fondés par l'abbé F. Deshayes, s'est établi dans les Deux-Sèvres et rayonne sur la Loire-Inférieure.

Les congrégations de femmes, dont un grand nombre s'occupaient de services hospitaliers n'avaient pas entièrement sombré au cours de la Révolution. Elles étaient redevenues florissantes sous l'Empire, et en 1819 on compte quinze communautés enseignantes ou hospitalières et enseignantes à la fois dans les Côtes-du-Nord.

L'Ille-et-Vilaine en possède 23, la Loire-Inférieure 16, le Morbihan 15, le Finistère 3.

En 1823 la Bretagne possède 117 communautés de femmes réparties comme suit (18) :

---

(16) Leur maison principale était en Normandie, près de Rouen. On leur avait donné le nom de Frères Ignorantins avant la Révolution, parce que leur fondateur, J.-B. de la Salle, préconisait l'enseignement de la lecture directement en français, sans passer par le latin comme auparavant. Ils voulaient *ignorer* le latin.

(17) F17 11778.

(18) Tableau dressé d'après les indications fournies par le dossier F19 6302 des Arch. nat.

	C.-du-N.	Finist.	I.-et-V.	L.-Inf.	Morb.	Total
Sœurs de St-Thomas de Villeneuve .....	6	4	8		1	19
Religieuses du Refuge ...	1		1	1		3
Filles du St-Esprit, ou Sœurs Blanches .....	11	2			3	16
Ursulines .....	4	4	4	2	2	16
F. de la Sagesse .....	3	2	5	7	10	27
F. de la Croix .....	1					1
F. de la Miséricorde ....	3	1	3		4	11
F. de la Charité .....	1				2	3
F. du Calvaire .....		1	1			2
F. de la Visitation .....		1	1	1	2	5
Carmélites .....		1			1	2
Sœurs de St-Vincent de P.		1	4		3	8
Dames de la Retraite ....		1			1	2
F. de la Providence .....				1		1
Pénitentes et Calvairiennes				1		1
TOTAL .....	30	18	27	13	29	117

Les communautés des ursulines de Carhaix, des sœurs de Saint-Thomas à Saint-Pol sont éteintes. Celle des pénitentes et calvairiennes de Nantes s'éteint en 1823.

Celles qui jouent le plus grand rôle dans l'enseignement sont les ursulines, les filles du Saint-Esprit (dont la maison mère était à Plérin avant la Révolution, et à Saint-Brieuc après), les visitandines et les filles de la Sagesse. Les autres s'occupent plus spécialement des services hospitaliers (Sœurs de Saint-Thomas) ou des secours aux pauvres (Refuge, Saint-Vincent-de-Paul, Miséricorde de Jésus). Les Dames de la Retraite ne constituent pas véritablement une congrégation. Elles ne sont liées par aucun vœu. « C'étaient, dit l'évêque de Quimper en 1808, des demoiselles pieuses qui se réunissaient pour instruire les filles pauvres. Elles contribuèrent infiniment à réformer les mœurs des femmes de la campagne et à détruire le vice de l'ivrognerie auquel elles s'étaient livrées depuis quelques années d'une manière déplorable. » (19).

Beaucoup de ces congrégations ne sont pas autorisées, en 1819. Le seront, en exécution de la loi du 24 mai 1825

10 maisons des Côtes-du-Nord,  
12 du Finistère,  
6 de l'Ille-et-Vilaine,

(19) F<sup>19</sup> 6299.

2 de la Loire-Inférieure,  
7 du Morbihan.

Total : 37.

Outre les écoles mutuelles et les écoles tenues par les congréganistes, il y a dans beaucoup de communes des instituteurs particuliers enseignant, en général, selon la méthode individuelle, comme ce douanier retraité qui, à La Bouillie (C.-du-N.), se charge d'instruire les enfants chez lui, moyennant une rétribution de 50 à 75 centimes par mois suivant que les élèves apprennent à lire seulement ou la lecture et l'écriture.

Mais il serait difficile, faute d'une monographie par commune, de dresser un état de toutes les localités pourvues à cette époque d'une quelconque école primaire.

Les statistiques ne font état que des établissements reconnus, encore sont-elles beaucoup moins précises que celles qui seront publiées sous Louis-Philippe.

Les comités cantonaux chargés de surveiller les écoles se désintéressent le plus souvent de leur tâche et ne fournissent que des renseignements vagues ou incomplets. Les inspecteurs trop peu nombreux (ce sont les principaux des collèges qui font d'ordinaire les enquêtes) ne peuvent visiter chaque année qu'une partie des écoles.

Les évêques, en regard desquels le recteur d'académie n'est qu'un modeste personnage, ne répondent pas toujours aux questionnaires.

Ces réserves faites il y aurait eu en 1821 (20)

dans les Côtes-du-Nord	58	communes	pourvues	d'écoles	sur	381
dans le Finistère	62	»	»	»	»	309
dans l'Ille-et-Vilaine	98	»	»	»	»	352
dans la Loire-Inférieure	67	»	»	»	»	195
dans le Morbihan	28	»	»	»	»	228
TOTAL . . . .	313	»	»	»	»	1.465

Statistique approximative, car le Morbihan signale d'autre part, dans un état détaillé qu'il a 30 communes pourvues d'écoles : 10 dans l'arrondissement de Vannes, 8 dans celui de Pontivy, 6 dans ceux de Lorient et de Ploërmel.



Le nombre d'écoliers fréquentant ces écoles est très faible par rapport au chiffre de la population.

1	écolier	sur	160	habitants	dans	les	Côtes-du-Nord	(21)
1	»	»	102	»	dans	le	Finistère	
1	»	»	83	»	dans	l'	Ille-et-Vilaine	
1	»	»	101	»	dans	la	Loire-Inférieure	
1	»	»	118	»	dans	le	Morbihan	

A Baud (5.000 habitants), dans l'arrondissement de Pontivy aucune fille ne va en classe, et 36 garçons seulement fréquentent l'école.

Mais à Locminé (1.500 habitants), dans le même arrondissement, 90 fillettes sur 100 vont à l'école des sœurs et 87 garçons sur 87 à l'école communale de garçons. Bien peu de communes et même de grandes villes sont aussi favorisées que Locminé.

La Bretagne ne fait d'ailleurs pas exception. La Vendée, la Vienne, les Deux-Sèvres n'ont guère plus d'écoliers. La Seine même ne vient qu'après l'Ille-et-Vilaine avec un écolier sur 96 habitants, ce qui prouve que les populations agglomérées ne sont pas obligatoirement plus instruites. La Marne et l'Aube, en revanche, ont un écolier pour dix habitants, soit une fréquentation presque totale.

L'effet produit par le coup de fouet de la création des écoles mutuelles s'étant peu à peu atténué, l'augmentation du nombre d'écoles est peu rapide après 1822 et on ne compte encore en 1829 que

186 écoles dans les Côtes-du-Nord,  
148 dans le Finistère,  
223 dans l'Ille-et-Vilaine,  
164 dans la Loire-Inférieure,  
111 dans le Morbihan (22).

Soit 832 écoles seulement pour toute la Bretagne (23). La majorité des communes demeurent dépourvues d'un enseignement primaire officiel, et les écoles existantes, sauf dans quelques villes, sont mal dirigées ou mal appropriées

(21) Les Côtes-du-Nord sont à ce moment le département le plus peuplé de la Bretagne : 508.000 habitants.

(22) Chiffres publiés par la Commission Levasseur.

(23) Actuellement en Bretagne 3.044 écoles primaires élémentaires, sans compter les écoles privées et les écoles maternelles.

à leur emploi, ainsi que va nous le prouver l'enquête ordonnée par Guizot en 1833.

Les arrondissements les moins riches sont les plus dépourvus d'écoles, et comme c'est la zone côtière qui est généralement la plus fertile, le nombre des écoles va en décroissant à mesure que l'on s'avance vers l'intérieur du pays.

Si le canton de Morlaix est bien pourvu (Saint-Martin-des-Champs seul n'a pas d'école communale) ainsi que la plupart des cantons du Nord-Finistère, l'arrondissement de Châteaulin n'a que douze instituteurs (dont un seulement dans le canton de Carhaix).

La côte sud, moins fertile que la côte nord n'a que très peu d'écoles : une seule à Fouesnant pour tout ce canton, une seule dans le canton de Quimperlé, une seule aussi dans celui de Rosporden.

Dans les Côtes-du-Nord, les cantons de l'intérieur comme ceux de Bégard, Callac, Maël-Carhaix n'ont souvent qu'une école au chef-lieu, tandis que le canton de Pontrioux, plus près de la côte et plus riche aussi, est bien pourvu (deux écoles à Pontrioux, dont une mutuelle, une à Plouec, Runan, Ploézal, Quemper-Guézennec, ces deux dernières très bien tenues).

Dans la Loire-Inférieure, les différences sont aussi considérables de canton à canton (6 communes pourvues d'écoles sur 7 dans celui d'Ancenis, une école pour 6 communes dans celui de Saint-Mars-la-Jaille). Dans l'Ille-et-Vilaine, c'est l'arrondissement de Saint-Malo qui est le plus favorisé. Enfin dans le Morbihan, l'arrondissement de Lorient a 33 communes sans écoles sur 48 et celui de Vannes 52 sur 73. Il est vrai qu'il y a des écoles clandestines.

A l'exemple de La Bouillie déjà cité, on peut ajouter celui de Mûr-de-Bretagne (C.-du-N.), où l'école publique n'attire que six élèves, alors qu'« un grand nombre d'enfants se rendent chez une institutrice non autorisée », et celui de Noyal-Muzillac (Morb.), où un ecclésiastique reçoit 70 élèves en hiver et 40 en été. Informé de la venue prochaine de l'inspecteur, il ferme pour un temps son école.

Les villes sont bien plus favorisées que les campagnes. L'instruction primaire y progresse en effet dans de meil-

leures conditions : les municipalités y sont plus souvent composées de gens instruits ; comme elles avaient pour la plupart des écoles dès avant la Révolution leurs populations sont moins ignorantes que celles des campagnes et comprennent la nécessité de l'instruction ; enfin les enfants n'ont à effectuer, pour se rendre en classe qu'un court trajet et la fréquentation est meilleure.

Faisons à quelques-unes de ces villes une visite rapide.

Nous avons déjà longuement parlé de Rennes, disons donc simplement qu'on y compte, vers 1833, deux écoles mutuelles, sept écoles du 2<sup>e</sup> degré, dont celle des Frères, et une du 3<sup>e</sup> degré (24).

Saint-Malo possède, outre son école mutuelle, trois autres écoles du 2<sup>e</sup> degré.

Saint-Servan n'a plus d'école mutuelle. Il y a trois écoles du 2<sup>e</sup> degré, dont celle des Frères qui ne sera officiellement reconnue école communale qu'en 1835 (25), le curé ayant enfin accepté.

Dol (3.939 habitants) n'a qu'une seule école communale (non mutuelle) qui sert aussi au Mont-Dol et à Baguer-Pican, soit une école pour 7.447 habitants. L'instituteur reçoit 400 fr. de traitement annuel (ce qui ne fait qu'un sou par habitant).

A Fougères (7.677 habitants) il n'y a pas d'école communale laïque en 1833. Deux écoles mutuelles sont prévues et les devis sont établis.

Vitré a deux écoles mutuelles et Pleurtuit, commune de plus de 6.000 habitants n'a qu'une école du 3<sup>e</sup> degré (26).

Nantes a dix-neuf instituteurs en 1833, dont cinq Frères de Saint-Yon. L'école mutuelle a 350 ou 400 élèves, et les Frères 1.700 élèves. Les autres instituteurs n'ont que de 20 à 60 élèves chacun. Aucun des maîtres ne possède le brevet du 1<sup>er</sup> degré, mais ils enseignent, dans l'ensemble, de manière satisfaisante. La ville ne leur assure aucun traitement, mais le directeur de l'école mutuelle reçoit

---

(24) Voir plus loin les précisions sur les degrés.

(25) HAIZE, ouvrage cité.

(26) Ces renseignements sur l'Ille-et-Vilaine sont tirés du dossier F<sup>17</sup> 9826, rapport de mars 1834. Ceux qui suivent sont extraits des registres F<sup>\*17</sup> 97 (C.-du-N.), F<sup>\*17</sup> 104 (Finist.), F<sup>\*17</sup> 118 (L.-Inf.), F<sup>\*17</sup> 130 (Morb.). Manque l'Ille-et-Vilaine.

1.200 fr. par an, versés par le comité qui protège son école.

La rétribution scolaire varie de 1 fr. à 4 fr. 50 par mois.

Les enfants sont admis à six ans et la durée de la scolarité est de trois, quatre et même cinq ans.

Lorient a neuf instituteurs dont un mutualiste. L'un d'eux, Le Braire (63 ans), ne reçoit que les enfants de la campagne (15 à 20 élèves). Ces élèves parlent à peine le français. Il leur apprend à lire, à écrire, un peu de calcul, à rédiger un bail, une lettre, une quittance.

A Vannes (où s'ouvrira une école mutuelle peu après) et à Auray, l'enseignement primaire est monopolisé par les Frères et par les sœurs. Les autres instituteurs ont peu d'élèves.

A Quimper, l'école mutuelle a disparu. Quatre Frères ont 330 élèves. Leur école est bien tenue, la discipline excellente, les résultats satisfaisants, surtout en dessin linéaire. Les cinq autres instituteurs reçoivent surtout les enfants de la campagne, et leur enseignement est le plus souvent médiocre. La ville n'a pas d'école communale de filles (27).

Morlaix a treize instituteurs (dont deux mutualistes) au lieu de huit en 1816.

Brest n'a que deux écoles mutuelles en 1833, en comptant celle de Recouvrance ; la première reçoit 84 élèves, la deuxième 130 (28).

A l'école des Frères quatre maîtres ont 350 élèves.

La ville leur accorde 7.400 fr. en tout, et 1.200 fr. à Mollier, l'instituteur mutuel. Les leçons sont gratuites dans ces deux écoles. Seules les fournitures se paient.

L'inspecteur reconnaît la supériorité de l'école des Frères. « Le supérieur actuel, dit-il, est un homme remarquable sous tous les rapports, mais l'âge de deux de ses Frères ne comporte ni grande connaissance ni grande habitude de l'enseignement. » Il se demande donc si les Frères ne seraient pas redevables de leur succès au prestige de leur habit (« On rit d'un juge en habit court, on tremble à l'aspect d'un procureur en robe ») et il pense qu'il faudrait donner aux instituteurs publics un uniforme

(27) F<sup>17</sup> 104 et F<sup>17</sup> 9826.

(28) D'après un rapport de 1834 « l'école mutuelle » de Brest aurait eu 300 élèves. F<sup>17</sup> 9826.

spécial. Mollier manque d'ailleurs de tenue « dans sa mise et ses manières ». Il fait faire les exercices « au son du sifflet », ce qui choque l'inspecteur, qui préfère « l'instrument appelé signal » en usage chez les Frères.

Saint-Brieuc, dont l'école mutuelle avait été fermée en 1822, en a une autre depuis 1830. Elle compte 165 élèves. La ville accorde 1.500 fr. au directeur et 1.500 fr. aux cinq Frères, lesquels ont 450 élèves.

A Guingamp l'école mutuelle n'existe plus. Il y a toutefois trois écoles dirigées par des laïques, l'une recevant dans des pièces séparées 35 à 40 élèves des deux sexes, les deux autres groupant 60 élèves chacune. Les Frères de Saint-Yon ont 300 élèves dont 80 gratuits. Toutes ces écoles donnent un enseignement simultané, et la Ville n'accorde ni logement ni traitement. La rétribution scolaire varie de 1 à 3 francs.

A Lannion, l'instituteur mutualiste a 120 élèves et perçoit 900 fr. de la ville. Deux autres instituteurs ont 35 et 40 élèves. Les enfants ne sont admis, dans la dernière de ces deux écoles, qu'à l'âge de neuf ans.

Deux Frères de Lamennais ont 380 élèves.

L'école mutuelle de Dinan n'a été fondée qu'en 1833. Elle reçoit 60 élèves dont 43 gratuits. L'instituteur touche 1.000 fr. de traitement.

Les Frères de Lamennais ont 360 élèves. Deux autres écoles, dont l'une est individuelle, ne reçoivent que 50 élèves en tout. Elles n'ont qu'un mobilier réduit et délabré, et sont mal tenues.

Il serait aussi inutile que fastidieux de passer en revue toutes les villes de quelque importance.

Ces exemples suffisent à montrer que les centres étaient pourvus d'écoles. On remarque toutefois que les classes sont généralement très chargées, ce qui ne peut que nuire à l'enseignement.

Les rapports des enquêteurs, établis après le vote de la loi Guizot, font rarement état des écoles de filles ; c'est parce qu'il n'était question, à cette époque, que d'établir des écoles communales de garçons. L'éducation des filles allait être abandonnée jusqu'en 1850, à l'initiative privée.

Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction primaire dans les campagnes ? Les inspecteurs signalent surtout la parcimonie des communes, l'indifférence des classes aisées à l'égard des classes pauvres, l'apathie de ces dernières, l'hostilité plus ou moins marquée du clergé contre les écoles dirigées par des laïques.

Toutefois, selon les régions, c'est tel ou tel de ces obstacles qui prédomine, ou bien interviennent d'autres facteurs.

L'attitude des autorités locales est en fonction non seulement des ressources dont elles disposent, mais plus encore de l'intelligence des maires et de leurs conseillers. Même après le vote de la loi Guizot, des maîtres autorisés rencontreront une opposition si forte qu'ils ne pourront ouvrir leurs écoles (Morbihan) ; 67 communes des Côtes-du-Nord repousseront obstinément tout moyen d'instruction (29).

Il n'est pas rare, avant 1833, que des instituteurs ne perçoivent aucun traitement communal. Les autres touchent 150 fr., 170 fr., rarement plus de 200 fr. par an dans les petites localités.

Les municipalités des régions côtières sont généralement plus favorables, ainsi que nous l'a prouvé la répartition des écoles. Elles comprennent que la marine, la douane, le commerce, s'accommodent mal de l'ignorance, et s'attachent à développer au moins l'instruction des garçons.

Mais même dans le voisinage des côtes, il y a des exceptions nombreuses. Citons seulement l'exemple assez typique de la municipalité de La Bouillie (C.-du-N.).

Cette commune prétendait ne pouvoir entretenir une école faute de ressources. Il lui fut donc proposé de se réunir aux deux communes voisines, Erquy et Plurien, elles aussi dépourvues d'école, pour ouvrir à moindres frais un établissement commun : « Impossible, dit le conseil municipal de La Bouillie. La commune est cernée de ruisseaux qui gênent souvent les communications avec Erquy et Plurien. » Argument qui fera sourire ceux qui connaissent la médiocrité des ruisseaux de l'Ilet et du Kerpont.

Les inspecteurs font grand cas de l'apathie des populations rurales. Elle est certes réelle, au point qu'on voit même des écoles tenues par des ecclésiastiques demeurer

(29) F<sup>17</sup> 9370.

fermées faute d'élèves (dans l'arrondissement de Quimperlé notamment). Mais cette indifférence est autant l'effet que la cause de l'ignorance et elle tendrait à prouver que l'instruction n'avait jamais été répandue dans nos campagnes. Des parents instruits se résignent mal à ce que leurs enfants soient illettrés.

L'incapacité des maîtres est certainement, à cette époque, l'un des facteurs les plus nuisibles au développement de l'instruction, non seulement dans les campagnes mais dans les villes.

Jusqu'en 1831 il n'y a pas en Bretagne d'école normale. C'est à Paris qu'ont été formés les premiers instituteurs mutualistes. Ceux-ci, à leur tour, ont formé des moniteurs et reçu, dans les écoles mutuelles modèles des grandes villes, les maîtres désireux de connaître la méthode mutuelle.

Pour obtenir le brevet du 3<sup>e</sup> degré il suffit de subir une épreuve de lecture, d'histoire sainte et de catéchisme. Au deuxième degré s'ajoutent l'écriture, le calcul, les quatre règles de l'arithmétique et de l'orthographe. Au 1<sup>er</sup> degré, le brevet supérieur de l'époque, les candidats subissent une seule épreuve écrite, l'orthographe. Ni histoire, ni géographie, ni sciences (30).

Or l'immense majorité des maîtres (laïques ou non) ne possède que le brevet du 2<sup>e</sup> ou du 3<sup>e</sup> degré. Beaucoup de Frères et la plupart des sœurs n'ont que de simples lettres d'obédience délivrées par l'évêché. Si la conduite de ces maîtres est jugée très bonne, dans l'ensemble, en 1833, il en est cependant qui font encore preuve d'une négligence ou d'un sans-gêne excessifs.

A Saint-Gildas-des-Bois (L.-I.), l'instituteur, huissier de profession, a découragé les parents par ses fréquentes absences et s'est trouvé contraint de fermer son école.

A Saint-Etienne-de-Montluc (L.-I.), le sieur Brand « qui n'est pas sans mérite, a entièrement dégoûté les parents par la bizarrerie de son caractère. Ils refusent de lui envoyer leurs enfants et la commune a cessé de lui voter une allocation ».

A Ouessant (F.), l'instituteur fait le commerce du vin,

---

(30) Gossor, *Essai sur l'enseignement primaire en France de 1800 à 1900*.

du bois de chauffage et possède un bateau de pêche. « Ses élèves font peu de progrès ».

L'instituteur de Plouhinec (F.) ne manque pas de bonne volonté, mais il est âgé de 78 ans, affligé de surdité et réduit à se rendre de maison en maison, donnant des leçons pour un morceau de pain.

On peut déplorer l'incapacité et l'esprit de routine de ces maîtres d'autrefois. Mais il faut reconnaître qu'il fallait un certain courage pour exercer le métier d'instituteur en ce temps-là.

Rétribution scolaire et traitement réunis ne rapportaient que de 4 à 500 fr., et souvent moins encore. Et pas seulement en Bretagne. Le recteur d'académie de Strasbourg n'affirmait-il pas, dans son rapport de 1832 que « la carrière d'instituteur était un moyen terme entre la faim et le suicide » ? (31).

Sans parler du peu de considération dont jouissaient surtout les maîtres laïques et même de la malveillance dont ils étaient l'objet, les conditions dans lesquelles ils travaillaient pouvaient rebuter les meilleures volontés.

Les deux instituteurs de Matignon (C.-du-N.) ne sont pas logés, ne touchent aucun traitement communal, ont 110 élèves et manquent de tout dans leur classe.

A Lamballe « dans la salle de lecture où les élèves ne peuvent se rendre qu'en traversant une cour souvent inondée par les eaux stagnantes des environs, il existe un écho si fort qu'on est obligé d'avoir l'oreille près de la bouche des enfants pour entendre distinctement les sons ». Et pourtant, il y a dans cette école « un instituteur remarquable, M. Cuvet, qui se ruine en santé par l'excès de son zèle ».

Bien peu de communes ont fait bâtir une école et les classes se font dans des locaux de fortune : à Bohars (F.) dans une salle d'auberge, à Plabennec (F.) dans une écurie désaffectée; à Cléden-Cap-Sizun (F.) dans une grange (32).

L'attitude du clergé nous est déjà connue. Elle est d'ailleurs variable. Nous l'avons vu soutenir des écoles mutuelles,

(31) F17 9306.

(32) L. OGÈS, cité.



mais dès qu'apparaissent les Frères, les prêtres les soutiennent, et c'est une attitude assez naturelle.

A Briec (F.), le clergé est favorable à l'enseignement primaire, mais le nom d'enseignement mutuel l'effraie. C'est pourquoi l'école mutuelle (skol an Diaoul) (33) n'a en 1833 que 25 élèves, pour une population de 4.500 habitants.

A Paimpol aussi l'école mutuelle est combattue et la commune a fini par se lasser de la soutenir ; elle est « dans un état de dénuement extrême ». A Erquy, Le Guen qui dirigeait une école mutuelle depuis 1831 est obligé, en 1833, de quitter le pays « où il ne faisait plus rien » pour céder la place à un frère. Le maire et le curé s'accordent à rendre un bon témoignage de sa conduite et de sa moralité, mais « convaincus qu'un instituteur ne peut réussir à Erquy s'il n'est l'homme du curé, le maire et les conseillers, en votant les centimes additionnels, ont stipulé que l'école serait dirigée par un frère. »

Il y a aussi des curés très bienveillants. Celui de Riailé (L.-I.), pousse la complaisance jusqu'à venir donner des leçons d'écriture aux élèves de l'instituteur public peu doué en cette matière. « Il s'occupe, à l'occasion, des autres branches de l'enseignement et, pour encourager l'instituteur et l'institutrice à recevoir le plus possible d'élèves gratuits, il leur distribue les boisseaux de froment que lui donnent chaque année ses paroissiens. »

L'attitude du clergé n'est donc pas, en elle-même, un véritable obstacle au développement de l'instruction. Il aurait seulement souhaité que l'enseignement fût uniquement confié à ses soins.

Le soutien qu'il accorde aux écoles de Frères s'explique d'ailleurs, en partie, par la faveur dont elles jouissent dans toute la province.

« Partout, dit le principal du collège de Dinan, les écoles de Frères ont obtenu une incontestable supériorité et sont devenues promptement florissantes. Toutes se recommandent à la confiance publique par la bonne tenue et par la régularité des exercices, par la propreté des cahiers des élèves ; il faut ajouter : par l'autorité que donne aux maîtres une vie régulière et pure, un zèle que soutiennent

(33) L'école du diable. C'est ainsi qu'on nomme l'école mutuelle dans les régions bretonnantes. F<sup>17</sup> 9370.

constamment les motifs les plus élevés et aussi une position en quelque sorte indépendante à l'égard du public. »

Les inspecteurs signalent d'autres obstacles plus ou moins sérieux : dissémination des habitations, mauvais état des chemins ruraux, grande étendue des communes, langue bretonne.

Il est remarquable, en effet que beaucoup de communes sont très vastes. Le Finistère n'a que 282 communes pour une population d'un demi-million d'habitants ; « la moitié moins que la Manche ou le Calvados » précisent les inspecteurs, qui auraient pu citer l'exemple plus typique encore de la Côte-d'Or où 357.000 habitants seulement sont répartis entre 729 communes (dont 28 n'ont pas d'écoles).

Toutefois le Finistère ne comptera encore en 1877 que 287 communes, ce qui n'empêchera pas la question de l'enseignement primaire d'être résolue quelques années plus tard, dans ce département comme dans les autres.

Il est certain aussi que les enfants ne peuvent se familiariser avec la langue française s'ils n'entendent parler que le breton une fois sortis de l'école. Et c'est pourquoi les familles aisées préféraient placer leurs enfants en pension dans les villes.

Mais là encore une solution était possible puisque nous verrons que de nos jours la Bretagne bretonnante n'a plus rien à envier au reste de la France sous le rapport de l'instruction. (Il est vrai que le breton a été sacrifié, alors qu'il était aisé de mener son étude de pair avec celle du français. Le français n'en aurait pas souffert et le breton ne serait pas menacé d'extinction).

Il nous reste à parler de la fréquentation scolaire et des résultats obtenus.

La durée de la scolarité n'excède guère deux ou trois ans, encore les enfants des campagnes ne fréquentent-ils le plus souvent l'école que de novembre à mars.

Les parents sont généralement satisfaits quand leurs enfants savent lire, un peu écrire, et les retirent dès qu'ils ont fait leur première communion.

Les aînés des familles surtout, sont retenus de bonne heure à la ferme et un nombre incroyable d'enfants ne fréquentent aucune école.

Les Côtes-du-Nord et le Finistère comptaient chacun 50.000 enfants d'âge scolaire au moins, en 1829, et les trois autres départements 40.000 chacun.

Or il n'y a en 1829, d'après les statistiques publiées par la Commission Levasseur, que

7.964	écoliers des deux sexes	dans les Côtes-du-Nord,
4.209	—	— dans le Finistère,
7.891	—	— dans l'Ille-et-Vilaine,
5.099	—	— dans la Loire-Inférieure,
4.381	—	— dans le Morbihan,

soit 29.544 écoliers fréquentant les 832 écoles officielles que compte la Bretagne en 1829. Il faudrait ajouter les enfants qui fréquentaient les écoles particulières, et dont le nombre n'est pas connu.

Comme on sait que la plupart des maîtres sont peu instruits et peu capables on ne sera pas étonné de l'extrême médiocrité des résultats obtenus. Le bilan dressé par l'inspecteur chargé de visiter l'arrondissement d'Ancenis en 1833 est, sans nul doute, valable pour la majorité des cantons ruraux et même pour beaucoup de villes.

« Je n'ai pas trouvé un enfant capable d'écrire passablement une dictée. Du reste, trois instituteurs au plus, sur vingt-deux, sont capables d'enseigner les premiers éléments de la grammaire... Nulle part de géographie ni d'histoire. L'écriture est mauvaise en général. La lecture est enseignée sans méthode. Le calcul est négligé. Pas un enfant n'est capable de faire une division, quatre maîtres au plus pouvant l'enseigner.

L'occupation principale des maîtres est de faire apprendre le catéchisme aux enfants. Dès que ceux-ci ont fait leur première communion ils quittent l'école. » (34).

Ainsi se trouvent justifiés les termes par lesquels l'abbé Blanchard, recteur de l'académie de Rennes, résumait la situation de l'enseignement primaire à la fin de la Restauration : « Anarchie et abandon » (35).

Raymond SANCIER.

(A suivre.)

(34) Les études ne comportaient aucune sanction. Le certificat d'études primaires ne sera institué que sous le second Empire.

(35) F<sup>17</sup> 10389.